



EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris le 15 octobre 2014

N° 113

Libérer l'activité et restaurer l'égalité des chances économiques.

Libérer l'activité partout en France et dans tous les secteurs. Telle est la mission qui m'a été confiée par le Président de la République et par le Premier ministre. Tel est l'objet du projet de loi qui sera présenté en Conseil des Ministres dans les prochaines semaines.

Je veux être très clair sur l'esprit de ce projet : ce ne sera pas un texte contre une profession, contre un secteur ; ce sera un texte pour ceux qui veulent travailler, créer, produire, embaucher sur notre territoire. Ce sera un texte qui agira sur tous les leviers et tous les fronts pour lever les blocages, pour créer de l'activité. C'est une loi qui facilitera la vie des entreprises et améliorera le quotidien de nos concitoyens. Restaurer l'égalité des chances économiques pour tous : voilà comment je conçois mon rôle de ministre de l'Économie.

Le projet de loi pour l'activité et l'égalité des chances économiques concernera de nombreux secteurs. Il facilitera la mobilité de nos concitoyens. Il incitera certaines professions à gagner en efficacité. Il consolidera la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de notre territoire. Il renforcera la concurrence et soutiendra le pouvoir d'achat des Français. Il modernisera le dialogue social de notre pays, ainsi que notre droit du travail. Il simplifiera la réglementation dans le champ du logement. Bien d'autres sujets seront traités, car c'est la somme de toutes les activités concrètes et locales qui fait la croissance.



Pour réussir, notre pays doit affronter trois maladies. La défiance, d'abord : les Français sont les plus pessimistes du monde en ce qui concerne leur avenir économique. La complexité, ensuite : le poids des lois et des règlements est devenu insupportable. Les corporatismes, enfin : ils entravent notre capacité à nous transformer. Pour libérer l'activité, il faut donc faire confiance et laisser ceux qui sont sur le terrain, au plus près de la réalité, faire les choix qui les concernent. Il faut aussi simplifier, drastiquement : la complexité et l'opacité sont toujours une protection pour les plus riches et les plus connectés, alors que les plus fragiles en sont les premières victimes. Il faut enfin retrouver le sens de l'intérêt général : pour y parvenir, il est impératif de nommer les problèmes et de poser les choses à plat, afin de réunir toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté.

Voilà les trois principes qui guident ce projet de loi pour l'activité et l'égalité des chances économiques.

Réunir les femmes et les hommes de bonne volonté : justement, il faudra une mobilisation sans précédent. Tout d'abord, je souhaite que les partenaires sociaux saisissent l'opportunité de la négociation qui a été engagée pour avancer sur la modernisation du dialogue social, pour renforcer les droits des salariés et pour permettre aux entreprises de s'adapter plus facilement à la conjoncture. Les parlementaires auront également un grand rôle à jouer : leur relation privilégiée avec nos concitoyens permettra d'enrichir ce texte, de le compléter et de l'améliorer pour lever les blocages qui entravent notre économie. Enfin, l'implication des Français elle-même sera essentielle. Lorsque ce projet de loi aura été adopté, il leur reviendra de s'en saisir et de se l'approprier. Dans quelques mois, il sera plus facile de créer, d'innover, d'investir, de travailler, d'embaucher. Mais ce sont nos concitoyens, au final, qui devront oser, se lancer et prendre des risques. Ce sont eux qui concrétiseront ce texte et qui libéreront l'activité de notre pays. Je ne suis pas inquiet : ils n'attendent que cela.

Contact presse :

Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13